



Orléans, le 5 avril 2023

Monsieur le Recteur
de la région académique Orléans-Tours,

Objet : Echelonnement du retrait de salaire des journées de grève effectuées

Monsieur le Recteur,

Les personnels de l'éducation, aux côtés des salarié-e-s de tout le pays soutenus par une très large majorité de la population, sont engagés depuis plusieurs semaines dans un mouvement social d'une ampleur sans précédent contre la réforme des retraites imposée par le gouvernement. Le rejet de cette réforme est massif dans la profession et pour exiger son retrait, nombre de nos collègues ont fait valoir leur droit de grève à plusieurs reprises lors des journées nationales d'action des dernières semaines, ou lors de journées d'action décidées localement en assemblées générales. Certain-e-s en sont à leur huitième jour de grève et d'autres sont encore à prévoir.

A ce jour, le prélèvement pour fait de grève a pris du retard dans l'académie. C'est peut-être dû à des services administratifs déjà surchargés en temps normal et nous ne souhaitons blâmer personne. Cependant, les organisations syndicales **Sgen-CFDT, Snalc, UNSA Education et CFTC-EPR** attirent votre attention : des retraits sur salaires trop importants placeraient les personnels dans des difficultés financières, dans un contexte de hausse des prix qui ampute déjà fortement le pouvoir d'achat, en particulier pour les personnels aux plus faibles revenus (catégorie C et B, AESH et AED).

Nous vous demandons donc, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres académies, de donner des consignes aux services pour **que les prélèvements des jours de grève débutent dès le mois d'avril et soient échelonnés sur plusieurs mois sans excéder deux jours par mois.**

Nous vous prions, Monsieur le Recteur de croire en l'assurance de notre considération distinguée et en notre dévouement au service public d'éducation.